

RÉGION VERVIÉTOISE PRÉVENTION

# Trop de morts sur nos routes: le GAR aux avant-postes

**Le Groupement pour l'Action Routière amplifie ses actions pour une meilleure sécurité**

L'actualité récente en témoigne de la façon la plus douloureuse qui soit : la route n'en finit pas de tuer. Mais peut-on se limiter à évoquer la fatalité et se borner à des constats d'impuissance ?

Pour Cécile Jacob, présidente du Groupement pour l'Action Routière (GAR), une association née à Verviers en août 2000 (voir ci-dessous), il ne peut en aucun cas en être question.

Après avoir payé le plus lourd tribut -son fils Frédéric est décédé dans un accident en août 98 à l'âge de 21 ans- Cécile Jacob, déjà très active au sein de son association depuis plus de trois ans, est bien décidée aujourd'hui à multiplier les initiatives, à interpeller et même aiguillonner services publics et organisateurs privés.

"Nous allons effectivement multi-



Pour le GAR, il faut intervenir rapidement... □ JHC

plier nos actions", commente Cécile Jacob. Et d'annoncer en primeur : "Pour la première fois en Belgique, le GAR a réussi à réunir 13 associations nationales autour de la table pour concrétiser un objectif commun : mettre sur pied "la Semaine de la Courtoisie au Volant" qui se déroulera en novembre 2004. Ces 13 associations fédérées autour de cet objectif formeront une nouvelle association : "Partageons la Route". Cet objectif lui tient particulièrement à cœur : pour Cécile Jacob, le comportement au volant est une notion prépondérante, tout comme le sont l'éducation et la formation.

**"On a beau faire de la prévention, si la répression ne suit pas..."**

"Nous devons absolument sensibiliser les jeunes", poursuit-elle. "Tout comme il faut revoir la législation sur le permis de conduire : pour notre association, il serait indispensable de délivrer un permis de conduire provisoire qui serait suivi, en l'absence d'accident durant cette première année, d'une réduction de la prime de la police d'assurance d'une part et d'un stage de maîtrise automobile d'autre part".

Pour la présidente du GAR, cela permettrait déjà de diminuer certains risques.

Mais il y en a d'autres : l'alcool au volant, la conduite sous influence de drogues diverses, la fatigue.

Si la responsabilité incombe au

premier chef à la personne qui conduit et qui absorbe ces substances, Cécile Jacob estime que cette responsabilité est partagée : "C'est un phénomène de masse, aussi. Toutes ces discothèques où l'alcool coule à flot jusqu'à 6 heures du matin devraient avoir un système de retour à domicile ! Elles gagnent suffisamment d'argent d'une part et, d'autre part, tombent sous le coup de la loi sur la répression de l'ivresse. Il n'y a pas assez de répression en cette matière précise. On a beau faire de la prévention, si la répression ne suit pas à un moment donné, on ne va nulle part. Nous contestons de manière tout aussi formelle la pub pour l'alcool notamment à la télé. Assez de morts sur nos routes !".

D'autre part, lorsque le pire est arrivé (décès ou handicap lourd), "beaucoup de points doivent encore être améliorés", estime le GAR qui vient d'établir dans ce sens une liste de revendications à l'intention des pouvoirs publics et politiques (voir ci-dessous). ■■

MICHEL VARGAS

## : en bref

### POUR CONTACTER LE GAR

#### ■ Siège social

Route de la Gileppe, 9  
4845 Jalhay  
Tél./Fax: 087/22.14.31 -  
0498/83.24.97.

#### Mail:

cecilejacobgar@skynet.be  
web: www.gar.be/ft



Cécile Jacob poursuit son combat pour endiguer ce fléau. ■ GDS

#### MANIFESTATIONS

## Un concert de Noël et le Routy Service

Les prochaines actions :

**> Concert de Noël** : ce concert de la Royale Société Musicale de Sart-Charneux aura lieu le dimanche 7 décembre à 20h en l'église Saint-Nicolas de Stembert. Il est organisé au profit du GAR afin de financer le service de retour à domicile du réveillon 2003-2004. PAF : 7€. Infos : 087/22.14.31.

**> Le Routy Service** : cette année encore, le GAR se mettra au service des citoyens afin de renforcer la sécurité sur les routes lors de la nuit du réveillon 2003-2004. Ce service est accessible aux particuliers, discothèques, restaurants, bals, organisateurs divers... et est entièrement gratuit. L'action du Routy Service durant cette nuit du 31 décem-

bre au 1er janvier couvrira les zones téléphoniques 087-04-080. "Attention, nous ne faisons pas de rapatriement de véhicules", prévient Cécile Jacob. "Pour ce service, vous ferez utilement appel aux Responsable Young Drivers (0900/40.003). Nos deux associations collaborent. En ce qui nous concerne, nous reconduisons les personnes à leur domicile. Ne prenez donc pas de risques, ni pour vous ni pour les autres. Laissez votre voiture chez vous et revenez avec nous. La vie n'a pas de prix !". ■■ M.V.

**À NOTER** Réservations du 10 au 30 décembre tous les jours de 10h à 12h  
>087/22.14.31 ou 0498/83.24.97.

# Les revendications du GAR

Quelques unes parmi les revendications que le GAR adresse aujourd'hui aux pouvoirs publics et politiques du pays :

**>1. La présence d'une psychologue** ou assistance sociale aux côtés des policiers à l'annonce de la mauvaise nouvelle. Elle devra les accompagner à la morgue ou à l'hôpital, veiller à ce que le dernier hommage soit rendu dans les conditions requises et se charger des formalités. "Il n'est pas normal que ce soient des bénévoles, parents désenfantés eux-mêmes, qui remplissent cette mission".

**>2. Une pièce séparée** pour les victimes et leur avocat pour consulter le dossier.

**>3. Une information médicale** aux parents sur les circonstances exactes de l'accident et les lésions corporelles encourues et ce, au

moment où les parents en manifestent le désir. Pour des parents, l'enfant existe encore même s'il est décédé : il n'appartient certainement pas aux magistrats, médecins, assurances... de décider quoi que ce soit à leur place.

**>4. La nomination d'un tribunal** séparé pour traiter les cas où il y a décès ou handicap lourd et présidé par un ou plusieurs magistrats formés spécifiquement [...].

**>5. Le renvoi pur et simple** de l'auteur soit en correctionnelle, soit aux assises selon la gravité des faits.

"Il serait temps de faire prendre conscience que quelqu'un qui tue ou occasionne des lésions corporelles graves sur la route, sous influence d'alcool, drogues, en excès de vitesse et parfois en récidive, ne commet pas un acte invo-

lontaire mais bien le contraire".

**>6. Lors d'un accident mortel** ou lésions corporelles graves, le retrait de permis prolongé du délai prévu par la loi, en cas de conduite sous influence, excès de vitesse. Incarcération immédiate de l'auteur jusqu'au procès : quand un magistrat prive quelqu'un de sa liberté, c'est parce qu'il constitue un danger pour la société.

Remettre en liberté quelqu'un qui boit en conduisant et/ou se drogue va à l'encontre de la loi : dans ce cas de figure, nous sommes bel et bien en présence d'un individu qui constitue sur la route un danger pour la société et pour lui-même... ■■■

À NOTER Pour en savoir plus

GAR >087/22.14.31

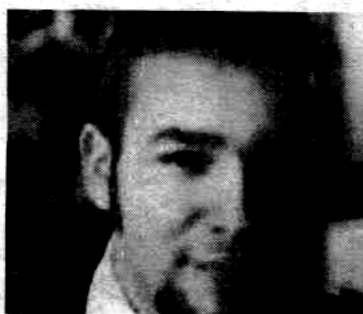
[www.gar.be.tf](http://www.gar.be.tf)

## HISTORIQUE

# Une fondation à la mémoire de Frédéric Jacob

Le Groupement pour l'Action Routière-Fondation Frédéric Jacob est né le 3 août 2000, suite à une action de prévention dans les discothèques.

"Des personnes qui y ont participé ont décidé de créer cette association et de dédier la Fondation y rattachée à la mémoire de Frédéric Jacob, tué sur la route par un chauffard à l'âge de 21 ans le 9 août 1998. Deux autres jeunes de 19 ans sont également décédés dans cet accident. Que Frédéric nous donne la force de tout mettre en œuvre pour sauver des vies par notre combat pour une meilleure sécurité sur nos routes", rappelle aujourd'hui sa maman, Cécile Jacob, présidente du GAR. "Nos enfants ont le droit de vivre !".



Frédéric Jacob avait 21 ans. ■ GAR

Chaque année, un hommage est rendu par la famille Jacob à Frédéric. Lors de l'hommage en 2002, Georges, le frère de Frédéric, a écrit et lu un poignant texte intitulé "Si j'avais su... (que ce serait la dernière fois que je te verrais...)". ■■